

7.4.1 Terre-Neuve

Les effectifs des écoles primaires et secondaires à Terre-Neuve s'établissaient à 158,100 en 1976-77. L'ensemble des enseignants à temps plein se chiffrait à 7,740. Les établissements non universitaires de la province comptaient 2,000 élèves à temps plein et 210 enseignants, tandis qu'à l'Université Memorial on comptait 6,640 étudiants à temps plein et 765 enseignants. Les dépenses au titre de l'enseignement, établies à \$321 millions, représentaient 12.2% du produit provincial brut, soit un pourcentage plus élevé que dans toute autre province. Ce montant équivalait à \$576 par habitant.

Créé en 1874, le système d'enseignement de Terre-Neuve était à l'origine confessionnel. Par suite du rapport d'une commission provinciale d'enquête sur l'éducation et la jeunesse instituée en 1964, les systèmes scolaires des principales confessions protestantes ont été consolidés, mais les Églises catholique romaine, pentecostale et adventiste du septième jour continuent d'administrer leurs propres écoles. La réorganisation de 1969 a divisé la province en six régions contenant au total 35 districts scolaires. Les Assemblées pentecostales et les Adventistes du septième jour administrent respectivement un seul district qui théoriquement couvre l'ensemble de la province. Le système catholique romain est plus étendu, mais le nombre de ses conseils scolaires a été réduit de 100 à 12.

La fréquentation scolaire est obligatoire pour les enfants de 7 à 15 ans. L'inscription au préscolaire n'est pas obligatoire, mais avec la construction d'écoles primaires plus grandes et plus centralisées la plupart des enfants de cinq ans vont à la maternelle. L'organisation scolaire est de deux types: école primaire (maternelle et 1^{re} à 6^e année) avec écoles secondaires centrales (7^e à 11^e année), et l'école primaire (maternelle et 1^{re} à 8^e année) avec écoles secondaires régionales (9^e à 11^e année). Il existe quelques écoles secondaires de 1^{er} cycle (7^e à 9^e année) et environ une douzaine d'écoles de district qui dispensent un enseignement professionnel.

La formation technique se donne au Collège des métiers et de la technologie de Terre-Neuve et au Collège des pêches, de la navigation, du génie maritime et de l'électronique. Les cours de sciences infirmières menant à un diplôme avec autorisation sont dispensés exclusivement dans les écoles hospitalières. L'Université Memorial décerne des grades, diplômes et certificats de 1^{er}, 2^e et 3^e cycle. Le campus est situé à Saint-Jean, mais des programmes d'extension sont offerts dans 26 centres. Un campus de l'Université Memorial au niveau du 1^{er} cycle a été établi à Corner Brook.

7.4.2 Île-du-Prince-Édouard

Au cours de l'année scolaire 1976-77, les écoles primaires et secondaires de l'Île-du-Prince-Édouard comptaient 28,000 élèves et 1,440 enseignants. Les effectifs à temps plein dans les établissements postsecondaires non universitaires se chiffraient à 750, et à l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard, à 1,480. On comptait 70 enseignants à temps plein dans les établissements non universitaires, et 110 à l'université. La province a consacré \$67 millions, soit 11.7% de son produit provincial brut, à l'enseignement. Ce montant représentait \$569 par habitant.

Durant les années 60, on a procédé à la consolidation des petites divisions scolaires. En 1972, il n'en existait qu'une seule constituée de cinq divisions administratives ayant chacune un conseil scolaire. La fréquentation scolaire est obligatoire de 7 à 15 ans. Les classes maternelles ne font pas partie du système public, mais elles existent dans des établissements privés. Le principal type d'organisation scolaire est: école primaire (1^{re} à 6^e année), école secondaire de 1^{er} cycle (7^e à 9^e année) et école secondaire de 2^e cycle (10^e à 12^e année). Dans certains cas, il n'existe que deux niveaux: primaire (1^{re} à 8^e année) et secondaire (9^e à 12^e année). Rien n'est prévu pour les écoles séparées.

Un réseau d'écoles secondaires régionales offre des programmes d'enseignement général de la 9^e à la 12^e année et un cours d'enseignement commercial d'un ou deux ans. Après la 12^e année, il faut encore quatre ans pour obtenir un baccalauréat. Deux écoles secondaires de formation professionnelle sont administrées par le Holland College au nom du ministère de l'Éducation.

Au niveau postsecondaire, le Holland College offre des programmes ne menant pas à l'obtention d'un grade, mais étant donné la faible population de la province il n'existe